



Rapport de situation sur la santé, l'environnement et les changements climatiques

Introduction

1. Le présent rapport de situation donne un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la santé et l'environnement 2014-2019 et des progrès accomplis dans l'application de la résolution EM/RC64/R.3 intitulée « Changement climatique et santé : cadre d'action », adoptée en 2017.

Stratégie régionale pour la santé et l'environnement 2014-2019

2. En octobre 2013, à sa soixantième session, le Comité régional de la Méditerranée orientale a adopté la résolution EM/RC60/R.5, dans laquelle il approuvait la stratégie régionale pour la santé et l'environnement 2014-2019 et son cadre d'action.

3. Dans cette résolution, le Comité priait l'OMS de fournir un appui technique aux États Membres pour adapter et mettre en œuvre la stratégie régionale pour la santé et l'environnement ; d'instaurer des partenariats avec les organisations des Nations Unies et les parties prenantes concernées afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie ; de suivre l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et de rendre compte de la situation au Comité régional tous les deux ans.

4. Deux rapports de situation sur la mise en œuvre de la stratégie ont été présentés aux soixante-deuxième et soixante-quatrième sessions du Comité régional, qui se sont tenues respectivement en 2015 et 2017. Le présent rapport fait état des activités menées par l'OMS et les États Membres et des progrès accomplis en 2018-2019 dans la mise en œuvre de la stratégie régionale.

Progrès accomplis depuis 2017

5. Entre 2015 et 2017, l'OMS a mis au point une méthodologie et des instruments pour la mise en œuvre de la stratégie régionale à l'échelle nationale et les a partagés avec les États Membres. Ils ont servi à l'élaboration de stratégies nationales en Afghanistan, en Égypte, en République islamique d'Iran, au Koweït, au Liban, à Oman, au Pakistan, en Somalie et au Soudan. En 2018-2019, l'Arabie saoudite et Bahreïn ont obtenu de l'aide pour préparer leur cadre d'action national. Les Émirats arabes unis et l'Iraq devraient recevoir un soutien semblable en 2019.

6. En mars 2017, la Ligue des États arabes a convoqué pour la toute première fois une réunion conjointe des ministres arabes de la santé et de l'environnement, en collaboration avec l'OMS et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. À cette occasion, une version mise à jour de la stratégie régionale pour la santé et l'environnement destinée aux États arabes a été approuvée. Elle a en outre été assortie d'un cadre d'action à plus long terme (2017-2030) qui coïncide avec les Objectifs de développement durable. Les ministres ont également décidé de créer un forum ministériel conjoint sur la santé et l'environnement; la première réunion a eu lieu en mars 2017 et la deuxième est prévue pour 2020.

7. En avril 2018, à l'occasion du Sommet de la Ligue des États arabes qui s'est tenu à Dhahran (Arabie saoudite), les dirigeants arabes ont adopté la stratégie arabe pour la santé et l'environnement et les lignes directrices associées relatives aux mesures à prendre (2017-2030). Plus tard en 2018, une méthodologie et des instruments pour la mise en œuvre de la stratégie arabe à l'échelle nationale ont été élaborés par l'OMS et adoptés par la Ligue des États arabes.

8. Le tableau 1 récapitule la situation des pays de la Région au regard des objectifs de la stratégie régionale pour la santé et l'environnement 2014-2019 en s'appuyant sur le suivi de l'OMS, une enquête menée récemment par le Centre régional pour les activités d'hygiène de l'environnement (à laquelle six pays ont répondu) et des données supplémentaires fournies par certains États Membres.

Tableau 1. Concrétisation des cibles de la stratégie régionale pour la santé et l'environnement 2014-2019

Domaine prioritaire	Indicateur	Situation initiale (2014)	Situation actuelle (2019)	Cible (mai 2019)
Eau et assainissement	Nbre de pays participant à l'analyse et l'évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS)	8	11	15
	Nbre de pays vérifiant activement les profils du Programme commun de suivi OMS/UNICEF	15	21	22
	Nbre de pays ayant des normes à jour sur la qualité de l'eau de boisson	15	17	20
	Nbre de pays adoptant un plan pour la sécurité sanitaire de l'eau	7	11	12
	Nbre de pays ayant des normes à jour concernant la réutilisation des eaux usées	7	12	12
Qualité de l'air	Nbre de pays fournissant des données sur les particules fines pour la base de données mondiale de l'OMS	8	17	15
	Nbre d'études sur les conséquences de la pollution de l'air sur la santé	0	5	6
	Nbre de pays dotés d'un système d'alerte rapide concernant la qualité de l'air ambiant	1	4	3
Services de gestion des déchets et de salubrité de l'environnement	Nbre de pays ayant évalué les services de salubrité de l'environnement dans les établissements de soins de santé	6	12	12
	Nbre de pays où 50 % des établissements de santé répondent aux normes essentielles de l'OMS quant aux services de salubrité de l'environnement dans ces établissements	6	10	12
	Nbre de pays ayant évalué l'impact des politiques de gestion des déchets sur la santé publique	0	1	6
Sécurité chimique	Nbre de pays ayant une stratégie de santé publique en ce qui concerne l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)	4	5	5
	Pourcentage de pays dont les capacités à faire face à un événement chimique sont conformes aux exigences du Règlement sanitaire international (2005)	45 %	85 %	85 %
	Nbre de pays couverts par des centres d'information antipoison opérationnels	11	14	15
Salubrité de l'environnement dans les situations d'urgence	Nbre de pays ayant un profil de salubrité de l'environnement pour les situations d'urgence	0	5	6
	Réseau opérationnel pour les experts et les institutions concernés par la salubrité de l'environnement	0	0	1
	Pourcentage de situations d'urgence lors desquelles des services intégrés de salubrité de l'environnement ont été déployés de façon satisfaisante	50 %	90 %	90 %
Changement climatique et santé	Nbre de pays qui évaluent les vulnérabilités et ont une stratégie d'adaptation au changement climatique	2	8	7
	Nbre de pays incluant les données climatiques dans le système d'information sanitaire national	1	3	4
Développement durable	Nbre de pays intégrant la santé publique aux politiques de développement durable, conformément aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) de 2012	0	3	3
	Nbre de pays ayant un programme visant à rendre le secteur de la santé plus « vert »	0	2	3

Défis

9. Plusieurs pays ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre toutes les cibles en matière de salubrité de l'environnement du fait des nombreux défis auxquels ils sont confrontés. Dans certains pays, ce domaine n'est toujours pas considéré comme une priorité dans les politiques de santé publique et l'allocation de ressources. Même dans les pays les plus actifs, il existe des « angles morts » pour les politiques, par exemple l'incapacité généralisée à prendre en compte l'impact de la gestion des déchets sur la santé publique et les politiques de qualité de l'air. Dans plusieurs pays de la Région, les situations d'urgence ont, non seulement des conséquences néfastes sur la santé et l'environnement, mais elles compromettent de surcroît toute planification ou prise de décision concernant la salubrité de l'environnement. Les informations disponibles restent rares et fragmentées, révélant la nécessité d'un mécanisme multisectoriel permettant une collecte systématique de données fiables.

Orientations futures

10. En 2018, le Comité régional, dans sa résolution EM/RC65/R.2, qui porte sur une approche régionale pour mettre en œuvre le treizième programme général de travail pour la période 2019-2023, a approuvé le cadre d'action régional pour la santé et l'environnement pour la période 2019-2023.

11. Les États Membres sont instamment invités à continuer de soutenir les programmes de salubrité de l'environnement et à entreprendre les actions suivantes.

- Mettre en place des unités ou des entités spécialisées dans la salubrité de l'environnement dans tous les ministères de la santé et renforcer les unités ou les entités existantes afin de traiter les causes profondes des maladies.
- Mener une analyse approfondie de la situation pour chaque domaine prioritaire de la stratégie en portant une attention particulière aux domaines dans lesquels les lacunes sont les plus importantes, et recenser tous les défis et toutes les ressources nécessaires en tenant compte de la nature intersectorielle de la salubrité de l'environnement.
- Collaborer avec l'OMS pour continuer à élaborer des politiques, plans, réseaux et ressources afin de mettre en œuvre la stratégie au niveau national.
- Utiliser le forum ministériel traitant commun traitant de la santé et de l'environnement pour échanger des données d'expérience et les enseignements qui en découlent.

Changement climatique et santé : cadre d'action

12. En 2017, à sa soixante-quatrième session, le Comité régional de la Méditerranée orientale a adopté la résolution EMRC64/R.3, intitulée « Changement climatique et santé : cadre d'action », dans laquelle il a approuvé le cadre d'action sur le changement climatique et la santé dans la Région de la Méditerranée orientale (2017-2021).

13. Dans sa résolution, le Comité demande aux États Membres : 1) de désigner un point focal national pour la santé et le changement climatique et lui donner les moyens de faciliter et de coordonner la mise au point d'une réponse de santé publique au changement climatique ; 2) d'augmenter la résilience de leurs systèmes de santé, notamment par l'intégration de systèmes de surveillance et d'alerte précoce et par la gestion de l'impact du changement climatique sur les résultats sanitaires ; 3) d'apporter leur appui à l'action en faveur de la santé et du climat en obtenant l'engagement de la communauté sanitaire, des secteurs concernés et d'autres acteurs dans les mesures visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter.

14. Dans cette résolution, le Comité prie également le Directeur régional de lui rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre d'action régional sur le changement climatique et la santé à ses soixante-sixième et soixante-huitième sessions. Ce rapport décrit les progrès accomplis au cours des deux dernières années.

Progrès accomplis depuis 2017

15. Huit profils de pays en matière de santé et de changement climatique sont actualisés par l'OMS et les points focaux nationaux, et cinq autres profils nationaux seront définis en 2019. Les profils de pays servent de référence pour entamer un dialogue national avec la communauté sanitaire et d'autres parties prenantes nationales en ce qui concerne l'élaboration de mesures de protection de la santé face au changement climatique.

16. Le tableau 2 résume les réponses fournies par huit États Membres, à savoir l'Afghanistan, l'Arabie saoudite, la République islamique d'Iran, l'Iraq, la Jordanie, le Liban, le Maroc et Oman, à une enquête réalisée au début de 2019 par le Centre régional pour les activités d'hygiène de l'environnement dans le but de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des principaux éléments du cadre d'action. La majorité des pays ayant répondu à l'enquête doivent encore procéder à l'évaluation de leur vulnérabilité sanitaire afin d'obtenir les données factuelles qui leur permettront d'élaborer une stratégie et un plan d'action nationaux et d'ainsi planifier la riposte de la santé publique face au changement climatique. Il convient de noter qu'une majorité écrasante de pays n'ont pas encore évalué la résilience de leurs opérations et de leurs infrastructures de santé face au changement climatique. Ils devront procéder à cette évaluation pour pouvoir déterminer les mesures d'atténuation et d'adaptation qui leur permettront de renforcer la résilience du secteur de santé aux événements climatiques extrêmes.

17. Pour la plupart des pays ayant notifié des données, les maladies d'origine alimentaire et les maladies transmises par des vecteurs, l'eau ou l'air sont les maladies sensibles aux conditions climatiques qui suscitent le plus d'inquiétudes dans la lutte des secteurs nationaux de la santé contre le changement climatique. On rapporte également des effets du changement climatique sur l'alimentation, la santé mentale, les traumatismes dus aux événements climatiques extrêmes et les maladies respiratoires. Dans certains pays, les secteurs nationaux de la santé ont intensifié leur surveillance et élargi leur couverture géographique.

18. Entre-temps, du 30 juin au 1^{er} juillet 2019, les Émirats arabes unis ont accueilli la réunion préparatoire du Sommet des Nations Unies sur l'action pour le climat, une manifestation très médiatisée sur le climat organisée par le Secrétaire général de l'Organisation qui se tiendra le 23 septembre à New York. Le Directeur régional et de nombreux ministres de la santé et de l'environnement de la région et au-delà ont assisté à la réunion préparatoire. L'OMS a également fourni un appui technique au ministère de la Santé et de la Prévention des Émirats arabes unis pour l'organisation de cet événement.

Tableau n°2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des principaux éléments du cadre d'action

Domaines d'action prioritaires	État d'avancement des mesures prises par les États Membres (8 réponses)		
	Terminé	En cours	Non encore mises en œuvre
Désigner un point focal national pour la santé et le changement climatique et lui accorder les moyens d'agir	1	5	2
Entreprendre une évaluation nationale de la vulnérabilité sanitaire face au changement climatique	2	3	3
Élaborer une politique, une stratégie et un plan d'action nationaux sur la santé et le changement climatique.	2	2	4
Mettre au point un système d'alerte précoce fondé sur des données climatiques pour les maladies sensibles aux conditions climatiques	2	4	2
Mettre à jour les plans stratégiques des programmes de santé nationaux sur les maladies sensibles aux conditions climatiques, en tenant compte des résultats de l'évaluation de la vulnérabilité sanitaire.	0	3	5
Évaluer la résilience climatique des infrastructures de santé et mettre à jour les normes nationales et les codes de construction pour les établissements de soins.	0	2	6

Défis

19. Une majorité de pays de la Région n'ont pas encore désigné un point focal national ayant des responsabilités et des allocations budgétaires clairement établies et dont le mandat est de faciliter et de coordonner, au sein du ministère de la Santé ou du secteur de la santé, la mise au point d'une réponse de santé publique face au changement climatique.

20. La plupart des pays ayant notifié des données ont mentionné le besoin d'un soutien financier ainsi que de conseils techniques destinés à orienter l'élaboration de la réponse de santé publique au changement climatique. Tous les pays ont en outre demandé un soutien et des formations techniques afin de renforcer les capacités du personnel du secteur de la santé à évaluer la vulnérabilité au changement climatique ainsi que les répercussions de celui-ci sur la santé, et à mettre au point des plans d'action pour y remédier.

Orientations futures

21. Les États Membres sont encouragés à entreprendre les actions nécessaires pour mettre en œuvre les dispositions de la résolution RC64/R.3 et le cadre d'action sur le changement climatique et la santé dans la Région de la Méditerranée orientale, approuvé par le Comité dans ladite résolution. L'OMS peut offrir des conseils et un appui technique, mais l'engagement politique, les ressources et l'appropriation doivent provenir des États Membres.

22. Il est crucial de mobiliser des ressources financières pour soutenir les progrès des États Membres en matière de santé et de changement climatique. L'OMS cherchera ainsi à faciliter l'accès des pays au Fonds vert pour le climat afin qu'ils puissent obtenir du soutien pour faire progresser le programme d'action sur la santé et le changement climatique. Les ministères de la Santé sont encouragés à veiller à ce que la protection de la santé face au changement climatique soit l'une des priorités de financement de l'autorité nationale désignée par le Fonds vert.

23. Il est aussi important que l'OMS fournisse un soutien, des formations et des conseils techniques pour renforcer les capacités des points focaux nationaux désignés et des autres membres du personnel de santé afin qu'ils puissent mettre au point les divers éléments de la riposte et améliorer la résilience du système de santé publique face au changement climatique.